

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



20104082

ile,

Déposé au Greffe du Tribunal
de l'entreprise de Liège division Namur

01 SEP. 2020

Greffe

Pour le Greffier

N° d'entreprise : **0470 295 095**

Nom

(en entier) : **AMELO**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **7, Place de l'Armistice à 5170 Profondeville (Bois-de-Villers)**

Objet de l'acte : Nomination de deux administrateurs & démission d'un administrateur.

L'an deux mille vingt, le 21 août à 17 heures s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société.

Présences.

Sont présents :

- Madame Agnès Martin, administrateur-délégué de la société,
- Madame Sylvie Delforge,
- Monsieur John Moerman,
- La SRL Leanlou propriétaire des 250 actions représentatives des capitaux propres.

Constatation de la validité de l'assemblée.

L'assemblée réunissant l'intégralité des 250 actions représentant les capitaux propres de la société, constate qu'elle est valablement constituée et apte à délibérer sur les points repris à l'ordre du jour.

Ordre du jour.

Nomination de deux administrateurs.

Démission de l'administrateur Madame Martin.

Résolutions et votes.

A l'unanimité des voix, Madame Sylvie Delforge et Monsieur John Moerman sont appelés à exercer à dater de ce 21 août 2020 les fonctions d'administrateurs délégués avec les pouvoirs les plus étendus. Ils sont tous deux nommés pour une durée indéterminée. Leurs mandats sont exercés à titre gratuit sauf disposition contraire de l'assemblée générale des actionnaires. Madame Sylvie Delforge et Monsieur John Moerman acceptent leurs mandats.

Suite à la cession de toutes les actions de la Société à la SRL Leanlou dont le siège social est établi rue Emile Mazy 6 à B-5170 Profondeville (Bois-de-Villers), Madame Agnès Martin présente sa démission de ses fonctions d'administrateur Société. Sa démission est acceptée à l'unanimité des voix. L'assemblée générale donne pleine et entière décharge à Madame Agnès Martin pour tous les actes connus qu'elle a posés pour compte de la société dans le cadre de sa gestion journalière depuis le 1er janvier 2020 jusqu'au 21 août 2020.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/09/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge



Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 09/09/2020 - Annexes du Moniteur belge

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée à 17 heures trente-cinq après que les membres présents aient apposé leur signature.

La SRL Leanlou
Représentée par
Madame Sylvie Delforge

Madame Sylvie Delforge
Administrateur

Madame Agnès Martin
Administrateur démissionnaire

Monsieur John Moerman

Monsieur John Moerman
Administrateur

Déposé en même temps copie du Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 21/08/2020

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).